

Note de lecture : Ridha ENNAFAA, Saeed PAIVANDI, Les étudiants étrangers en France : enquête sur les parcours et les conditions de vie, 2008¹.

Résumé général :

La mondialisation des économies et la valorisation du rôle de l'enseignement supérieur dans la croissance font de la mobilité internationale des étudiants un enjeu politique de plus en plus crucial. Depuis la fin des années 90, le nombre d'étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français a fortement augmenté. Ils représentent désormais plus d'un étudiant sur dix (11,9 %). Cet afflux d'étudiants étrangers constitue le principal moteur de la hausse globale des effectifs². Cependant, en France comme en Europe, les gouvernements peinent à définir une stratégie cohérente face à des enjeux contradictoires « entre recherche d'attractivité à l'échelle mondiale et crispation devant les migrations »³. La diversité des provenances géographiques est souhaitée alors que la maîtrise de la langue française s'affirme « comme un critère plus décisif qu'avant »⁴.

Cet ouvrage est le fruit d'une enquête par questionnaire réalisée par l'OVE en 2005, auprès d'un échantillon de 1 715 étudiants étrangers inscrits dans dix établissements universitaires répartis sur tout le territoire français⁵. L'enquête présente les profils, les conditions de vie et les aspirations des étudiants étrangers accueillis dans les universités françaises, et analyse le voyage éducatif en France du début à la fin. L'enquête entend œuvrer à une meilleure compréhension des spécificités d'une population de plus en plus hétérogène, du « contexte et des transformations qui caractérisent cette nouvelle génération d'étudiants étrangers, arrivée en France depuis 1999 ».

Elle montre que la tendance est à l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants étrangers (par le développement des guichets uniques, une meilleure prise en charge des étudiants, ...). Cela se traduit par une meilleure perception des étudiants étrangers quant à leur accueil en France. De même, 80 % d'entre eux sont satisfaits du déroulement de leurs études. Leur adaptation académique et linguistique paraît rapide. Les problèmes les plus souvent cités restent la pénibilité des démarches administratives, les difficultés économiques (problèmes financiers, moindre accès à l'emploi) et la complexité de l'accès aux stages.

Un bref rappel historique :

L'ouverture internationale de l'enseignement supérieur n'est pas un phénomène nouveau pour les anciennes puissances coloniales européennes. Les pays occidentaux ont toujours cherché à attirer les étudiants étrangers pour accroître leur influence économique et politique, leur rayonnement scientifique et culturel⁶.

Mais, en France, à la fin des années 70, les autorités ont tenté de freiner le flux d'entrée de ces étudiants. Ainsi, durant deux décennies, le pays a connu une stagnation de ses effectifs étrangers dans l'enseignement supérieur (perdant ainsi, en 1993, sa deuxième place au niveau mondial, et sa première place européenne au profit du Royaume-Uni et de

¹ Observatoire de la Vie Etudiante, La Documentation française, Paris, 2008, 256 p. Cette note de lecture reprend uniquement les analyses qualitatives de l'enquête de l'OVE. Pour les données statistiques, nous nous inspirons de sources variées et plus actuelles : la note d'information de la DEPP, (*Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français : augmentation à la rentrée 2008-2009 après deux années de baisse*, MESR, février 2010), OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, Paris, 2010, *Repères et références statistiques*, DEPP, 2010. Pour les données concernant les grandes écoles, nous reprenons les chiffres de l'enquête « effectifs » de la Conférence des Grandes Ecoles, 2009.

² L'évolution des étudiants français est quasiment stable (-0,5%), voir le graphique 1.

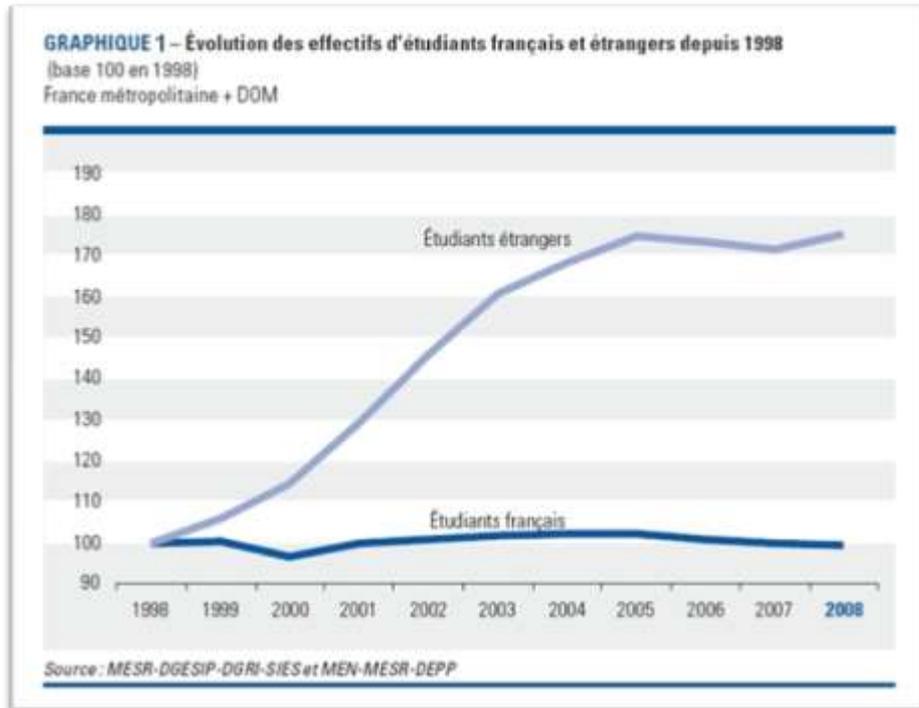
³ « L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers est saluée comme un bienfait, mais les Centres pour les études en France (CEF) sont créés comme des filtres supplémentaires ». « L'exigence scientifique est présentée comme première mais les directives du MAE ou de l'Immigration sont suivies prioritairement ».

⁴ Voir *infra*.

⁵ Parmi les dix universités retenues, six sont situées en région parisienne (Paris 1, 3, 5, 6, 8 et 12) et quatre en province (Lyon 2, Nice, Nantes et Strasbourg 1). A elles seules, ces dix universités rassemblent 27 % du total de l'ensemble des étudiants étrangers. L'enquête ne s'intéresse qu'aux étudiants réellement en mobilité, elle écarte les étudiants étrangers résidant en France depuis plus de deux ans avant leur inscription dans le supérieur.

⁶ Après la décolonisation, cette orientation répondait également à une demande croissante de la part des pays du Sud.

l'Allemagne). A partir de 1988 et au cours des années 1990, le nombre d'étudiants européens sera le seul à croître. De 1996 à 1998, ils constitueront même la plus forte proportion d'étudiants étrangers en France, du fait de cette « fermeture » à l'égard des étudiants de toutes les autres origines. Il faut attendre la fin des années 1990 pour voir émerger des rapports condamnant l'immobilisme français dans ce domaine⁷.



Selon l'OCDE⁸, aujourd'hui, les Etats-Unis accueillent près de 22 % des étudiants étrangers dans le monde, suivis par le Royaume-Uni (11 %), l'Allemagne (10 %) et la France (9 %)⁹. Mais de nouvelles destinations d'accueil émergent, comme l'Australie, la Suède, le Japon ou la Nouvelle-Zélande¹⁰.

Aujourd'hui, l'accueil des étudiants étrangers revêt une nouvelle dimension : la mondialisation du marché de la compétence, du savoir et de la formation modifie la nature et le sens de cette politique. L'enseignement supérieur est devenu « un canal stratégique de captation de la « matière grise » issue d'autres pays ». Une « concurrence ouverte et de plus en plus agressive se développe » : elle oppose les pays d'accueil traditionnels entre eux, mais également ces derniers à de nouveaux pays émergents (tels l'Australie ou le Japon¹¹). Désormais, le phénomène de « fuite des cerveaux » n'épargne plus aucun pays.

Parallèlement, on note une nette augmentation du poids des objectifs économiques et de l'intervention des entreprises dans la sphère universitaire : l'exemple de la Chine en témoigne « puisque c'est à la demande expresse des entreprises qui s'y sont installées que les établissements universitaires [occidentaux] ont considérablement ouvert leurs portes aux étudiants chinois »¹². En outre, les politiques destinées à séduire les étudiants et les chercheurs étrangers s'inscrivent dans un contexte culturel et social favorable à la mobilité (les NTIC qui facilitent les voyages et les échanges, une jeunesse aux pratiques culturelles « mondialisées », ...).

⁷ En 2001, un communiqué commun du ministre de l'Éducation nationale et du ministre des Affaires étrangères fait de l'accueil des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur « une priorité de leur action ».

⁸ OCDE, *Perspectives des migrations internationales*, Paris, 2010.

⁹ Ces quatre pays accueillent à eux seuls plus de la moitié de tous les étudiants étrangers dans le monde.

¹⁰ Les Etats-Unis dominent largement en termes d'effectifs d'étudiants étrangers accueillis. Mais ceux-ci ne représentent que 3,4 % de l'ensemble de la population étudiante dans ce pays, (chiffre qui n'a pas beaucoup varié depuis 1999).

¹¹ « Devenus en quelques années de puissants pôles d'attraction ».

¹² Ces entreprises ont besoin d'une main d'œuvre qualifiée de cadres et d'ingénieurs, parlant une langue internationale et formée aux méthodes des pays investisseurs.

Le nombre d'étudiants étrangers accueillis en France aujourd'hui :

Il a considérablement augmenté depuis 1998. Au total, en 2008, 11,9 % des étudiants sont étrangers (ce pourcentage est encore plus important dans les filières scientifiques et au niveau du doctorat¹³). En 2008, plus de **266 400 étudiants étrangers** sont inscrits dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur français (soit **une augmentation de plus de 75 % depuis 1998**¹⁴ et une réorientation conséquente des politiques nationales en la matière depuis 20 ans). Les étudiants étrangers n'ont jamais été aussi nombreux en France.

Une très grande majorité d'entre eux s'oriente vers l'université¹⁵ : 74,4 % en 2008 (contre 79 % en 2006 et 81 % en 1990). Ils sont 27 692 inscrits, en 2008, dans les grandes écoles de la CGE (soit 10,4 %). Mais la croissance des effectifs a été plus rapide dans les CPGE (6 % en moyenne par an, soit le double de celle calculée dans les universités) et dans les autres formations non universitaires (croissance de 4 % par an en moyenne).

En 2008, 15,6 % des étudiants à l'université (hors IUT) sont étrangers, 12,8 % dans les formations d'ingénieurs, 13,4 % dans les écoles normales supérieures et les écoles de commerce, gestion et comptabilité, 19,5 % dans les instituts nationaux polytechniques, 22,4 % dans les universités de technologie (contre 11,9 % dans l'ensemble de l'enseignement supérieur français).

TABLEAU 1 – Effectifs et part des étrangers dans l'enseignement supérieur depuis 1998-1999
France métropolitaine + DOM

Type d'établissement	Effectifs étrangers			Part des étrangers (en %)		
	1998-99	2003-04	2008-09	1998-99	2003-04	2008-09
Universités hors IUT	114 340	187 602	200 228	8,9	14,3	15,6
IUT	4 095	6 592	6 916	3,6	5,8	5,9
Grands établissements	3 315	4 537	7 515	20,4	24,3	24,1
IUFM	0	510	674	0,0	0,6	1,1
Écoles normales supérieures	47	94	553	1,4	3,0	13,4
Établissements universitaires privés	3 097	1 991	2 417	13,8	11,0	10,4
INP	1 476	2 311	1 320	14,4	18,1	19,5
Universités de technologie	282	1 043	1 849	6,1	15,0	22,4
Formations d'ingénieurs	3 967	8 936	13 407	4,8	9,1	12,8
Préparations intégrées	44	113	232	1,7	3,5	5,7
Formations d'ingénieurs en partenariat	92	132	143	2,0	2,0	1,5
STS et assimilés	8 172	9 625	5 122	3,5	4,1	2,2
CPGE	1 670	2 806	2 440	2,3	3,9	3,0
Formations comptables non universitaires	361	457	316	4,4	6,0	3,8
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	4 864	9 983	13 483	9,5	12,4	13,4
Écoles d'architecture	1 952	2 832	2 418	10,7	15,5	15,4
Écoles supérieures artistiques et culturelles	3 382	4 409	4 991	11,1	11,5	12,2
Écoles paramédicales hors université (1)	474	767	1 485	0,8	0,9	1,5
Écoles préparant aux fonctions sociales (1)	258	297	232	1,2	1,0	0,6
Autres écoles de spécialités diverses	1 645	2 957	5 958	5,3	6,6	11,7
Ensemble, France métró + DOM (2)		244 335	266 448	7,1	10,8	11,9

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP

(1) Chiffres de 2007 en 2008.

(2) Sans double compte des formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP et des universités de technologie.

¹³ Voir *infra*.

¹⁴ Ce phénomène s'observe dans tous les pays européens : depuis 20 ans, le nombre de jeunes faisant des études supérieures (universitaires ou non) dans un pays étranger a été multiplié par 2,5 (soit un million en 1985, plus de 2,5 millions en 2004 et 2,9 millions en 2008). Selon l'UNESCO, plus de 85 % des étudiants étrangers s'inscrivent dans un établissement de l'enseignement supérieur des pays de l'OCDE (70 % d'entre eux viennent des « pays du Sud »).

¹⁵ Ce qui explique que seulement 10,3 % des étudiants étrangers soient inscrits dans un établissement du secteur privé (27 300), proportion nettement inférieure à celle des étudiants français (17,5 %). Les étudiants étrangers se dirigent plus souvent vers un établissement public dépendant du MESR ou du ministère de l'Éducation nationale (86,4 %) que les étudiants français (75,7 %). « Cette prépondérance est due à une attractivité des universités plus importante auprès des étrangers que des Français » (DEPP, 2010).

Les étudiants étrangers par région géographique :

Près d'un étudiant étranger sur deux (44,1 %) est issu du continent africain en 2008. Un étudiant étranger sur quatre est originaire du Maghreb. Les étudiants marocains demeurent les plus nombreux, même si leur nombre diminue¹⁶. 20 % des étudiants étrangers viennent d'Afrique subsaharienne¹⁷, 22,6 % sont européens. Parmi les étudiants européens, on note une surreprésentation de ceux issus des pays de l'Union européenne (18,2 %) : les Allemands sont toujours les plus représentés, suivis par les Italiens puis les Roumains.

23,9 % des étudiants étrangers sont originaires d'Asie (16 % proviennent d'Asie de l'Est¹⁸, 8 % du Proche et du Moyen-Orient), 8,2 % des Amériques¹⁹. Le continent océanien est peu présent. Les étudiants chinois constituent le deuxième contingent d'étudiants étrangers en France. L'OVE constate que, du fait de la « recomposition de la population étudiante d'origine étrangère », aujourd'hui la répartition selon les origines géographiques est un peu plus équilibrée. Les dix nationalités les plus représentées sont : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, camerounaise, italienne, vietnamienne et libanaise.

TABLEAU 2 – Répartition des étudiants étrangers par nationalité et formations
(hors formations paramédicales et sociales et STS-CPGE du ministère chargé de l'agriculture) en 2008 (en %)
France métropolitaine + DOM

Formation	Universités (formations générales et de santé)	IFT	Grands établisse- ments	IUFM	Formations d'ingé- nieurs	CPGE	STS et assimilés	Écoles de commer- ce et compta- bilité	Écoles supé- rieures artistiques et culturelles	Autres écoles de spécialités diverses	Total	Évolution 2006/ 2005	Poids dans le total des étrangers	Part des étudiants	Part des étudiants étrangers en Île-de- France
Europe	76,0%	1,7%	4,5%	0,9%	3,2%	0,7%	1,5%	5,1%	2,2%	4,1%	59 845	-2,5	22,6%	66,0%	38,8%
Union européenne	75,5%	1,6%	4,6%	1,1%	3,4%	0,7%	1,4%	5,4%	2,1%	4,2%	48 121	15,1	18,2%	64,9%	39,4%
dont :															
Allemagne	72,9%	2,0%	5,4%	1,2%	4,5%	0,6%	0,5%	8,7%	1,1%	3,0%	8 005	-4,7	3,0%	63,5%	33,1%
Italie	72,6%	0,7%	7,9%	1,7%	2,9%	0,5%	0,9%	5,5%	2,7%	4,6%	6 352	3,7	2,4%	60,9%	50,2%
Europe hors Union européenne	78,3%	2,1%	3,7%	0,0%	2,3%	0,9%	1,7%	4,2%	3,0%	3,8%	11 724	-40,1	4,4%	70,5%	36,5%
Afrique*	76,6%	3,3%	1,7%	0,1%	6,1%	1,4%	2,5%	3,8%	0,2%	4,0%	116 677	-3,0	44,1%	41,5%	34,7%
Maghreb	74,6%	2,9%	2,1%	0,1%	7,6%	1,9%	2,4%	4,1%	0,3%	4,0%	65 461	-3,4	24,8%	41,4%	37,3%
dont :															
Maroc	63,4%	4,9%	2,2%	0,2%	12,2%	3,1%	3,1%	6,8%	0,4%	3,7%	30 284	-5,7	11,5%	41,4%	28,8%
Algérie	88,8%	1,2%	1,5%	0,2%	1,1%	0,5%	1,6%	1,4%	0,2%	3,5%	20 789	-7,0	7,9%	41,2%	46,1%
Tunisie	76,3%	1,3%	3,0%	0,1%	7,8%	1,4%	1,9%	2,7%	0,2%	5,4%	12 821	7,9	4,8%	43,8%	44,2%
Afrique hors Maghreb*	79,6%	3,7%	1,3%	0,1%	4,2%	0,7%	2,8%	3,4%	0,2%	4,1%	51 216	-2,4	19,4%	41,6%	31,5%
dont :															
Sénégal	78,0%	5,6%	1,1%	0,1%	6,4%	1,0%	2,1%	2,9%	0,1%	2,7%	9 623	-5,4	3,6%	37,6%	27,8%
Cameroun	72,5%	2,5%	1,8%	0,0%	7,8%	1,2%	3,0%	5,5%	0,2%	5,5%	6 641	4,4	2,5%	46,2%	36,3%
Asie*	71,4%	2,9%	2,8%	0,0%	5,0%	0,5%	1,0%	5,3%	4,2%	6,7%	63 187	10,4	23,9%	54,3%	35,7%
Moyen-Orient*	88,7%	0,9%	3,4%	0,0%	3,7%	0,5%	1,6%	3,1%	0,9%	5,2%	15 854	-0,6	6,0%	41,8%	38,8%
dont :															
Liban	76,0%	0,3%	2,2%	0,1%	7,9%	0,8%	0,3%	5,4%	0,7%	6,3%	5 620	-4,9	2,1%	36,3%	37,2%
Asie hors Moyen-Orient	68,3%	3,6%	2,7%	0,0%	5,5%	0,5%	0,8%	6,1%	5,4%	7,2%	47 333	14,7	17,9%	58,6%	34,3%
dont :															
Chine	69,7%	4,0%	1,5%	0,0%	7,1%	0,5%	0,5%	6,6%	3,6%	7,1%	27 112	20,8	10,3%	59,4%	29,3%
Viet-Nam	76,3%	3,5%	4,4%	0,0%	5,3%	0,3%	1,3%	1,2%	0,5%	7,2%	8 254	10,0	2,4%	51,4%	34,7%
Amériques	74,3%	0,9%	4,6%	0,1%	5,3%	0,5%	1,1%	5,4%	1,9%	6,0%	21 667	15,0	8,2%	58,3%	43,1%
Amérique du Nord	74,6%	0,7%	5,4%	0,1%	1,1%	0,7%	0,4%	9,2%	2,3%	5,5%	5 898	12,0	2,2%	67,3%	46,8%
Amérique du Sud	73,9%	1,0%	4,8%	0,1%	7,9%	0,3%	0,9%	3,0%	1,9%	6,3%	11 289	20,6	4,3%	56,1%	44,0%
Antilles-Amérique centrale	75,2%	1,1%	3,2%	0,0%	4,1%	0,6%	2,4%	6,1%	1,4%	5,8%	4 480	6,0	1,7%	52,6%	36,0%
Océanie	73,3%	0,4%	4,7%	0,0%	2,0%	0,2%	1,1%	10,2%	4,2%	3,8%	458	4,4	0,2%	64,5%	32,9%
Autres	5,5%	0,5%	0,0%	0,0%	7,4%	0,0%	0,0%	54,2%	10,6%	21,7%	2 526	-6,6	1,0%	59,8%	59,5%
Total	74,4%	2,6%	2,9%	0,3%	5,1%	0,9%	1,8%	5,1%	1,9%	5,0%	264 352	1,3	100,0%	51,1%	36,7%

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES et MEN-MESR-DEPP

* L'Égypte est comptabilisée dans le Moyen-Orient, donc en Asie et non en Afrique.

¹⁶ Ils sont 30 300 en 2008.

¹⁷ Ils sont essentiellement originaires des pays d'Afrique francophone. Leur nombre diminue également.

¹⁸ Ils connaissent une forte hausse de leurs inscriptions depuis 1999, notamment pour les étudiants chinois. Leur nombre, en très forte croissance, est passé de 1 474 en 1998 à plus de 27 112 en 2008, soit environ 19 fois plus en 10 ans (de 2006 à 2008, leur effectif a progressé de 20,8 %).

¹⁹ En 2008, l'OVE regrette « la faible présence, constante dans le temps, des étudiants issus des Amériques ». Mais leur nombre a progressé de 15 %, de 2006 à 2008 (DEPP, 2010).

Les étudiants étrangers par filières d'étude :

A l'université, un tiers de ces étudiants suivent une filière « scientifique et technique » et un peu moins d'un sur cinq choisit les « Sciences sociales et humaines ». 24 % sont inscrits dans des disciplines « juridiques ou économiques » et 16,5 % en « Lettres, Art et Langues ». Les disciplines littéraires et de sciences humaines réunissent toujours les plus forts pourcentages (elles rassemblent environ un tiers de l'ensemble des étudiants étrangers). L'évolution de la distribution selon les disciplines a peu varié depuis 2001, même si les étudiants étrangers sont plus présents au sein des filières économiques et relativement moins dans les disciplines de santé.

Les **choix d'orientations restent très différents selon les pays d'origine** : les étudiants africains étudient plutôt à l'université en sciences ou en économie alors que les Européens et les Américains optent plus souvent pour les sciences humaines ou les disciplines littéraires, les Européens hors UE pour les langues et la littérature. Les étudiants asiatiques sont plus présents dans les disciplines économiques et juridiques. Les Maghrébins privilégient les disciplines techniques et scientifiques. Les étudiants du Moyen-Orient sont plus massivement inscrits dans les disciplines médicales (trois fois plus que la moyenne).

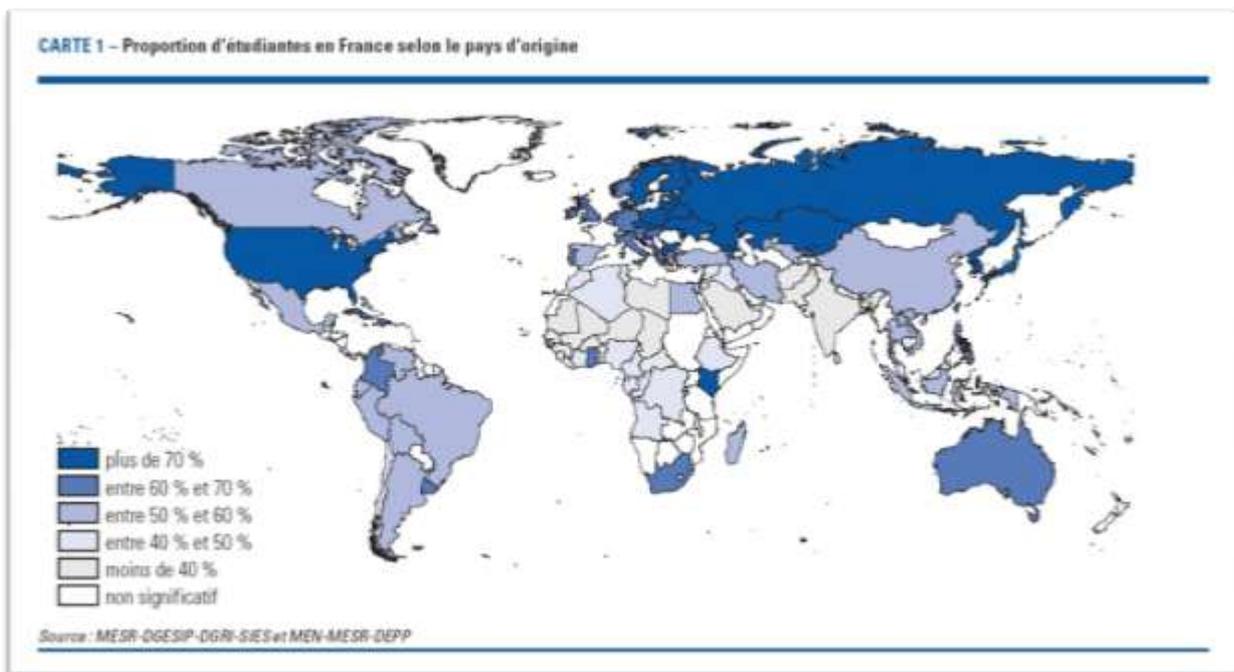
Les Marocains, en particulier, sont moins représentés à l'université (63,4 % en 2008, contre 74,4 % pour les autres étudiants), au bénéfice des filières sélectives, comme celles des écoles d'ingénieurs (12,2 % contre 5,1 %), les CPGE (3,1 % contre 0,9 %), les IUT (4,9 % contre 2,6 %) et les STS (3,1 % contre 1,8 %). Les étudiants chinois vont également moins souvent à l'université (69,1 %) et sont bien représentés dans les écoles d'ingénieurs (7,1 %), dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (6,6 % contre 5,1 % pour l'ensemble des étudiants étrangers). Les autres étudiants asiatiques ont une forte propension à opter pour des formations artistiques ou culturelles (13 % contre 3 % en moyenne). Les étudiants nord-américains suivent rarement une formation d'ingénieur (1,1 %), mais ils intègrent plus fréquemment une école de commerce, gestion et comptabilité (9,2 %). Les étudiants européens et du continent américain vont plus souvent étudier dans un grand établissement (respectivement 4,5 % et 4,6 % contre 2,8 %) ²⁰.

On note **une part croissante des femmes dans les échanges internationaux**. Elles représentent un peu plus de la moitié des étudiants étrangers (51,1 % ²¹ en 2008, contre 44 % en 1996 et 32 % en 1980). La féminisation des effectifs concerne avant tout les pays d'Europe, d'Amérique ou d'Asie ²². Les hommes sont particulièrement surreprésentés chez les Africains, les Maghrébins et les étudiants originaires du Moyen-Orient. La progression des femmes s'explique à la fois par une présence plus importante des étudiants européens et par la croissance du nombre de femmes dans les pays africains.

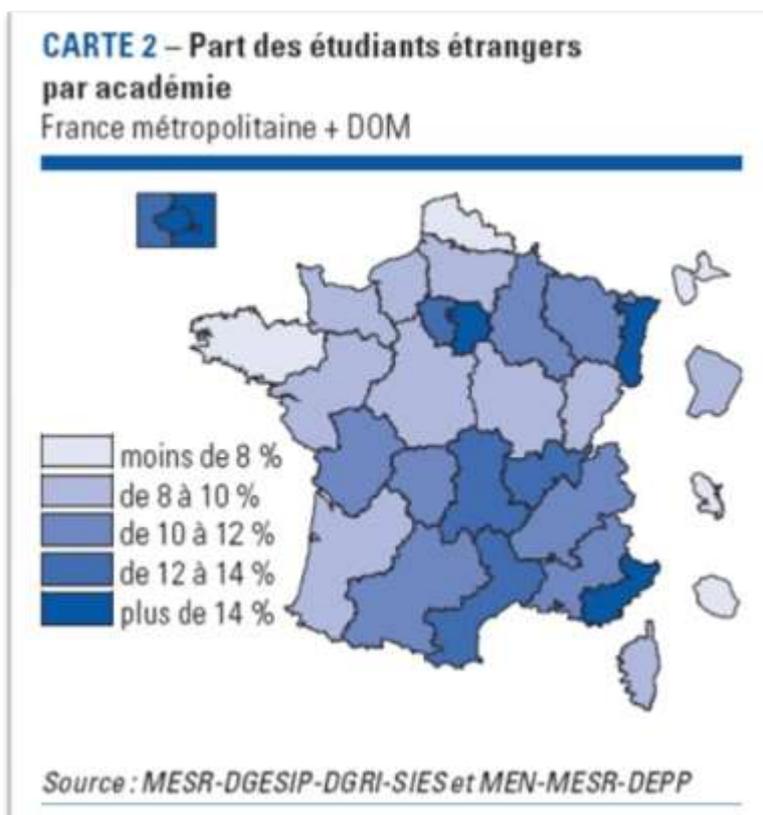
²⁰ Les grands établissements où la part des étudiants étrangers est particulièrement élevée sont l'IEP de Paris, l'École pratique des hautes études, l'EHESS, l'INALCO, l'Observatoire de Paris, l'Institut de Physique du Globe, l'université Paris Dauphine et l'INP de Grenoble (soit tous les grands établissements sauf l'École nationale des Chartes et l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques). La présence des étudiants étrangers est particulièrement élevée pour l'École pratique des hautes études et l'EHESS.

²¹ Elles restent cependant proportionnellement moins présentes que les Françaises (56,1 %).

²² Les étudiantes représentent 66 % pour l'ensemble des Européens (64,5 % pour les ressortissants de l'UE, 70,5 % des Européens hors UE, 83 % des Polonais, 80 % des Russes et au moins 75 % pour les Pays baltes, l'Ukraine, la Biélorussie et la Slovaquie ; 70,9 % pour les pays scandinaves), 67,3 % des Nord-Américains, 60 % des Brésiliens, 59,4 % des Chinois, contre seulement 36 % des Algériens et 41,8 % des étudiants du Moyen-Orient.



Plus d'un tiers des étudiants étrangers sont inscrits dans un établissement d'Ile-de-France (36,7 %, notamment dans les académies de Paris et de Créteil, contre 25 % des Français). Viennent ensuite les académies de Strasbourg (15,6 %) et de Nice (14,8 %). La proportion d'étudiants étrangers est plus faible dans les académies du nord (Lille, 8 %) et de l'ouest de la métropole (Nantes, 8,2 % ; Caen, 8,1 % ; Rennes, 7,5 %) et dans celles d'outre-mer (moins de 4 % contre 11,9 % pour la moyenne nationale).



La part des étudiants étrangers vivant en Ile-de-France varie considérablement d'une nationalité à l'autre : les Asiatiques (hormis ceux du Moyen-Orient) viennent relativement peu souvent dans une académie francilienne (29,3 % des Chinois, par exemple). Les étudiants de l'UE (39,4 %, dont plus de la moitié des Italiens) et surtout les Nord-Américains (46,8%)²³ sont surreprésentés en Ile-de-France.

La proportion d'étudiants étrangers augmente avec le niveau d'études. Le cursus licence accueille proportionnellement moins d'étudiants étrangers (10,8 %) que le cursus master (20,4 %) et que le cursus doctorat (39,9 %)²⁴, les deux derniers chiffres étant en croissance constante depuis 2004.

Les étudiants étrangers à l'université sont relativement âgés : en 2006, ils sont 45 % à avoir plus de 26 ans et seulement 6 % à n'avoir que 20 ans ou moins. La moyenne d'âge s'élève à 27 ans pour l'ensemble. Cela tient notamment au fait qu'une grande majorité vient en France pour « compléter ses études ».

Une revue de la littérature sur les étudiants étrangers :

On recense peu d'études en France sur ce thème malgré le poids relativement important des étudiants étrangers dans les universités françaises (entre 10 et 15 %, selon la période). La sociologie française, pendant longtemps, n'a pas fait de distinction entre les étudiants français et étrangers, contrairement à la sociologie américaine²⁵.

Jusque dans les années 1980-1990, les études sur ce thème restent l'apanage des étudiants étrangers eux-mêmes, qui réfléchissent aux conséquences de la rencontre de deux cultures différentes. Par exemple, S. Kim²⁶ analyse la plus grande aspiration des étudiantes asiatiques à une forme de liberté à l'occidentale après leur séjour en France. De même, Abdelkader Latrèche²⁷ montre que les pratiques religieuses des étudiants maghrébins en France ne constituent pas, selon eux, un obstacle dans leur rapport à la société française.

Beaucoup d'étudiants étrangers reconnaissent que leur séjour en France a changé leurs représentations antérieures sur les deux cultures²⁸. L'importance de ce « choc culturel » et de la distance culturelle à la société d'accueil est soulignée par plusieurs études (elles montrent notamment que les étudiants d'Amérique du Sud, issus d'une culture latine, s'adaptent plus facilement que les étudiants maghrébins, qui sont pourtant francophones²⁹). Les étudiants qui éprouvent le moins de difficultés sont les anciens élèves des lycées français à l'étranger et ceux originaires des pays européens. Les ruptures vécues sont de plusieurs ordres : difficultés quant au niveau des connaissances disciplinaires et méthodologiques, rupture linguistique (maîtrise d'une langue « savante » et de ses termes techniques), pédagogique (différences entre les modes d'apprentissage, les relations avec les professeurs, ...), ruptures institutionnelles, sociales et culturelles.

²³ 36 % des étudiants sud-américains étudient en Ile-de-France.

²⁴ 9 % dans les autres diplômes (post-doctorat, spécialisation, ...), selon l'OVE.

²⁵ L'Ecole de Chicago a centré une grande partie de ses travaux sur les phénomènes de l'immigration et sur l'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil.

²⁶ *Les femmes asiatiques et l'enseignement supérieur en France : rapport au savoir et positionnement social dans les sociétés asiatiques (Corée du Sud, Japon et Taiwan)*, thèse de doctorat, Paris 8, 2000. Selon elle, « les femmes coréennes attachent plus d'importance aux effets symboliques de leurs études, à la différence des femmes japonaises qui mettent l'accent sur l'utilité des études sur le marché du travail ».

²⁷ *La migration internationale des étudiants : le cas des étudiants maghrébins en France*, Thèse de doctorat, Paris 1, 1999.

²⁸ Ils prennent conscience de la diversité des cultures occidentales, en même temps qu'ils revalorisent leur culture d'origine. Ils adoptent un regard plus nuancé sur « l'image idéalisée et épurée de la culture française. Ils découvrent nombre d'aspects négatifs : matérialisme, excès de la société de consommation, valeur hypertrophiée de l'argent, gaspillage et surtout individualisme ».

²⁹ Pinon Navarro G., *L'adaptation des étudiants étrangers en France : le cas des étudiants latino-américains de l'université de Paris VIII*, mémoire de DEA, Paris 8, 1988.

Le projet de venir étudier en France :

L'enquête tente de mieux cerner les raisons du choix de la France pour les études supérieures. **81 % des étudiants de l'échantillon OVE ont choisi la France comme première destination d'études** ; 19 % d'entre eux auraient préféré aller étudier ailleurs (dont la moitié en Amérique du Nord -Etats-Unis ou Canada- et un tiers auraient choisi un autre pays de l'UE - le Royaume-Uni dans la grande majorité des cas³⁰).

La part des étudiants étrangers ayant fait de la France leur premier choix d'études :

Maghreb	88 %
Afrique subsaharienne	77 %
Union européenne	80 %
Europe autre	77 %
Moyen-Orient	80 %
Asie de l'Est	76 %
Amérique	84 %
Profil moyen	81 %

L'étude remet en question l'idée que le choix de faire ses études en France relève d'une politique volontariste en matière de bourses (bourses françaises, bourses Erasmus, ...). En effet, c'est parmi les ressortissants originaires des pays européens et des Amériques que le taux de boursiers est le plus élevé et supérieur à la moyenne de l'échantillon³¹. « Etre ou non boursier ne semble pas être associé au choix de la France. En revanche, avoir des parents résidant en France ou des amis étudiants dans une université française peut être envisagé comme une véritable alternative à l'obtention d'une bourse, voire à un financement des études par un système d'échanges et de transfert en dehors des circuits institutionnels habituels ».

Aucune relation significative n'est à noter entre le genre et le choix d'étudier en France. En revanche, le genre influence le champ disciplinaire (attraction plus forte des hommes pour les disciplines scientifiques et techniques).

Parmi les réponses motivant le choix de la France (réponses multiples), la connaissance de la langue française est la plus fréquemment citée (69 % du total), puis intervient l'intérêt culturel (50 %), la valeur des diplômes français sur le marché local (49 %), l'intérêt scientifique (36 %) et la quasi-gratuité des études (31 %). Beaucoup d'étudiants recherchent d'abord un renforcement de leur connaissance de la langue³². Une vraie différence existe entre les pays du Nord et ceux du Sud : les premiers viennent en France par intérêt culturel ou dans le cadre d'échanges interuniversitaires, les seconds recherchent plutôt une formation universitaire, de préférence scientifique, juridique ou économique, couronnée par un diplôme très valorisé sur le marché local.

L'enquête montre que « l'apprentissage de la langue française à un moment donné du parcours constitue une motivation importante et décisive dans la prise de décision de venir en France. Par conséquent, **« le développement et la diversification des étudiants étrangers en France demeurent directement corrélés à la situation de la « francophonie » dans le monde**, d'où la nécessité d'une réflexion sur l'enseignement de la langue française en amont, dans les pays étrangers ».

³⁰ Les Africains auraient privilégié le Canada, les Asiatiques les Etats-Unis, les Européens un autre pays européen. Pour les étudiants francophones, le choix de la France est concurrencé par celui du Canada.

³¹ Plus d'un tiers des Européens sont boursiers et 31 % des Américains. La majorité des étudiants ne sont pas boursiers du gouvernement français. La coopération bilatérale et de la communauté européenne prend en charge plus d'un tiers des étudiants boursiers, les bourses « nationales » ou celles offertes par une organisation internationale 45 % d'entre eux.

³² Les Maghrébins évoquent davantage l'intérêt scientifique, la valeur des diplômes, le fait d'avoir des parents en France. Pour les Européens de l'UE, la quasi-gratuité des études et les échanges interuniversitaires priment. Les autres Européens, comme les Américains, mettent en avant l'intérêt culturel. Pour les Asiatiques, la gratuité des études et l'intérêt culturel sont essentiels.

Les attentes des étudiants étrangers en France :

Deux grandes tendances se dégagent. La première est liée à une logique de formation et de recherche : « recevoir une formation de qualité » (75 % des réponses), « faire de la recherche » (32 %). La seconde logique est plutôt inscrite dans une perspective culturelle : « connaître un autre pays » (44 % des réponses). **Ces résultats mettent en relief la position des pays riches qui continuent à considérer la France avant tout comme une destination « culturelle ».**

Pour la **préparation du voyage d'études**, les contacts directs avec les universités³³ et l'utilisation d'Internet sont les moyens les plus fréquemment cités³⁴. Arrivent ensuite les informations fournies par les parents et les amis déjà installés en France. Les consulats et les centres culturels sont cités par un peu plus du quart des étudiants. L'OVE note le faible recours aux organismes spécialisés (cités dans seulement 10 % des réponses, mais davantage utilisés par les Américains, les Asiatiques et les étudiants du Moyen-Orient). Aujourd'hui, 75 % des étudiants étrangers affirment avoir été bien informés avant leur départ³⁵ (ce qui reflète les progrès réalisés en la matière dans les universités).

L'apprentissage de la langue française avant l'arrivée en France :

L'OVE regrette que « la France, soumise à une âpre concurrence internationale, consacre moins de moyens que ses voisins à la promotion de l'apprentissage de sa langue à l'étranger. Malgré la position dominante de la langue anglaise, le British Council bénéficie d'un budget de plus de 600 millions d'euros (215 pour l'Institut Goethe) ». **Le travail de promotion de la langue française devrait « commencer en amont de l'enseignement supérieur ».**

L'enquête de l'OVE remet en cause la connaissance de la langue française comme critère de sélection des candidats : « on peut légitimement se demander si ce critère ne risque pas de saper les chances d'intensifier la diversification des étudiants étrangers selon leur origine géographique, dans la mesure où les pays les moins représentés dans la population étrangère des universités se situent tous déjà dans la zone non francophone ». **E. Cohen, dans son rapport, préconise d'abaisser les exigences linguistiques lors de la délivrance des visas étudiants**³⁶. Selon lui, les étudiants étrangers qui ne maîtrisent pas le français « se trouveraient dans des conditions favorables pour acquérir ou améliorer la maîtrise de la langue à l'occasion de formations en français langue étrangère assurées dans le cadre de leur cursus, mais grâce aussi à leur insertion quotidienne dans un contexte linguistique et culturel francophone. **Au lieu d'être présentée comme un préalable à l'admission en formation, la pratique de la langue française deviendrait un produit de la formation** ». De même, A. Claeys, dans son rapport, conclut que « le fait d'imposer la maîtrise préalable du français conduit à décourager, voire à écarter, des étudiants étrangers qui pourraient pourtant être attirés par une attitude plus ouverte »³⁷.

L'enquête montre que « les étudiants ayant appris le français en tant que langue étrangère arrivent souvent des zones non francophones sans le maîtriser complètement. Pourquoi, dans cette perspective, ne pas considérer les premiers temps de l'installation d'un étudiant étranger en France comme une période d'apprentissage et de perfectionnement du français à l'université – voire dans une école de langue pour ceux qui ont hérité d'un niveau particulièrement faible en français ? ».

³³ Privilégiés par les Européens.

³⁴ L'OVE signale l'utilisation massive des NTIC par les étudiants du Sud.

³⁵ Les taux de satisfaction sont plus faibles pour les Américains et les étudiants du Moyen-Orient.

³⁶ *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France, Diagnostics et perspectives*, Rapport au ministre de l'Éducation nationale et au ministre des Affaires étrangères, 2001.

³⁷ *L'accueil des étudiants étrangers en France : enjeu commercial ou priorité éducative ?*, Assemblée nationale, Paris, 1999.

L'accueil des étudiants étrangers en France :

Le rapport d'E. Flitti³⁸ note que la France est en retard vis-à-vis de ses voisins dans ce domaine, notamment au regard des possibilités offertes par les NTIC. Dans l'enquête OVE, 26 % seulement des personnes interrogées ont indiqué n'avoir éprouvé aucune peine à trouver toutes les informations nécessaires à leur bonne intégration (« les dispositifs d'accueil en France ne constituent pas toujours des motifs de fierté »). A l'université, les étudiants boursiers semblent souvent mieux accompagnés et informés (mais ils sont minoritaires parmi les étudiants étrangers en France). Voici l'ordre des difficultés rencontrées (plusieurs réponses multiples) :

- les démarches administratives (49 %) : à la préfecture de police notamment : « celles liées à l'obtention d'une carte de séjour tracent un véritable chemin de croix, semé de diverses embûches considérées comme infantilistes sinon vexantes ». Dans leur ensemble, les étudiants étrangers militent pour un regroupement, une centralisation et une simplification des procédures, ainsi que pour un traitement à part de leur dossier.
- le logement (48 %, ce problème est général dans la population étudiante) : manque de places dans les cités universitaires, niveau trop élevé des loyers, inconfort général des logements, mais aussi refus discriminatoires pour les étudiants étrangers candidats à des locations privées).
- les informations sur les aides financières publiques (38 %) :
- les informations « de type universitaire » (33 %) : lors des inscriptions
- les informations sur la vie pratique en France (30 %).

Les doléances sur ces sujets s'expriment sans grande distinction selon les origines des étudiants. Finalement, les associations d'étudiants à l'université sont souvent considérées comme des agents d'accueil à part entière. Elles jouent un rôle de médiateur et de relais d'information.

Cependant, un tiers des personnes interrogées ont déclaré vivre ou avoir vécu avec une personne de nationalité française, ce qui témoigne à la fois du niveau d'intégration des étrangers et du degré d'ouverture de leurs hôtes français.

Le parcours universitaire en France :

Les étudiants étrangers ayant décroché un diplôme d'études supérieures avant leur arrivée poursuivent en France des parcours de réussite : 70 % de ceux qui ont obtenu des diplômes bac+2, bac+3 ou bac+4 ont obtenu ces diplômes « à l'heure », voire en avance par rapport à leur âge.

Le financement des études en France :

Le travail salarié joue un rôle important en la matière, surtout en région parisienne : 55 % des étudiants étrangers financent leurs études via les revenus de leur travail salarié (réponses multiples), 45 % grâce à des aides parentales, 36 % par des aides diverses (allocations, ...), 24 % par des économies personnelles, 17 % par une bourse ou une allocation de recherche, 12 % par d'autres aides familiales et 10 % par l'aide du conjoint. Les postes occupés par ces étudiants n'ont généralement aucun lien avec leurs études (69 % des étudiants étrangers sont dans ce cas). Dans l'échantillon de l'OVE, **80 % des étudiants étrangers ont déclaré souffrir de difficultés financières « relativement importantes » ou « très importantes ».**

³⁸ « L'accueil des étudiants étrangers dans les universités françaises », université de Limoges, rapport non publié (<http://vpetudiants.free.fr/etud-etran/flitti>), 2000.

Le bilan des études en France :

Près de 80 % des étudiants étrangers sont satisfaits de leurs études universitaires en France³⁹. C'est parmi les étudiants africains et asiatiques que l'on trouve le plus grand nombre d'étudiants peu satisfaits (deux populations aux caractéristiques différentes, par la connaissance de la langue et le projet d'études). Parmi les plus satisfaits, figurent les Américains et les Maghrébins.

Les étudiants interrogés se montrent très ambitieux : **obtenir un doctorat est le niveau d'études visé par 47 %** d'entre eux et un master par 38 % (en comparaison, seulement 31 % des étudiants français souhaitent atteindre le doctorat). On note un très large clivage selon les disciplines : 62 % des étudiants inscrits dans les disciplines scientifiques et techniques visent un doctorat (contre un tiers de ceux inscrits en sciences économiques et en droit, 39 % de ceux inscrits en lettres, arts et langues et 50 % de ceux inscrits en SHS). Les Africains, les Asiatiques ou les Européens visent plutôt un bac+4, tandis que les Maghrébins et les étudiants du Moyen-Orient visent plutôt le doctorat.

Après les études :

Seulement 29 % des étudiants étrangers envisagent de retourner au pays. 36 % sont indécis, 26 % pensent rester en France, 9 % souhaitent aller dans un autre pays. Le projet de retour au pays concerne davantage les étudiants originaires de l'Asie de l'Est, des Amériques, du Moyen-Orient et de l'Europe (et ceux des disciplines économiques et juridiques). Le projet de « rester en France » concerne davantage les étudiants maghrébins (37 %) et ceux des disciplines scientifiques. Les indécis sont surreprésentés en Lettres, Arts et langues. Ces réponses sont liées aux possibilités de trouver du travail dans le pays d'origine. Les perspectives professionnelles sont déterminantes (pas seulement le manque de débouchés dans le pays d'origine, mais aussi le fait que les conditions de travail sont meilleures en France). Parmi les boursiers, on retrouve plus de candidats au retour (sauf parmi les boursiers du gouvernement français : « ainsi, ce qui est « investi » par la France est directement récupéré, effet certainement non désiré par les autorités »).

Le phénomène du non-retour concerne toutes les zones et pas seulement les pays du Sud : la France peut devenir une simple escale dans le projet global de l'étudiant migrant (avant une installation en Amérique du Nord, au Canada notamment)⁴⁰. L'enquête confirme l'amplification du phénomène d'exode.

L'enquête de l'OVE montre l'importance déterminante de l'origine géographique des jeunes : du projet initial d'étudier en France à celui d'avenir après les études, de l'expérience universitaire aux pratiques sociales et linguistiques, les différents groupes d'étudiants se distinguent selon ce critère. Cette hétérogénéité des composantes régionales, des projets, des attentes, etc., enrichit l'ensemble de la communauté universitaire, mais « intégrer cette diversité n'est pas un processus automatique et nécessite une réflexion sur le plan pédagogique, la mise à disposition de moyens matériels et l'élaboration d'une politique générale de développement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur ». Dans cette « course à l'excellence », la France ne pourra garder les meilleurs qu'à la condition de se donner les moyens de ses ambitions.

Nadia HILAL.

³⁹ 61 % d'« assez satisfaits » et 18 % de « très satisfaits ».

⁴⁰ De même que l'on constate « la progressive transformation du Maroc ou de la Tunisie en pays relais pour les étudiants originaires d'Afrique subsaharienne ».